

**Décision de la directrice de l'EPFLi Foncier Cœur de France**

**N°2025-30**

**Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions d'acquisition de biens immobiliers**

- VU** les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- VU** l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les statuts de l'EPFLi Foncier Cœur de France ;
- VU** le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLi Foncier Cœur de France et notamment son article II-4 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLi Foncier Cœur de France n° 4a en date du 24/11/2016 portant nomination de la directrice ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLi Foncier Cœur de France n° 11 en date du 04/02/2025 portant délégation de pouvoirs à la directrice ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de PAUCOURT en date du 07/04/2025 portant sur l'intervention de l'EPFLi Foncier Cœur de France dans le cadre du projet d'installation d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.) en date du 25/03/2025 donnant un avis favorable ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLi Foncier Cœur de France n°4 en date du 01/04/2025 approuvant le projet, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, les modalités du portage foncier et habilitant notamment la directrice à fixer les prix d'acquisition ;
- Vu** la convention de portage foncier en date du 24/04/2025 ;
- VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur la valeur vénale des biens en date du 12/11/2024 ;
- VU** la promesse de vente signée entre la commune de PAUCOURT et les propriétaires en date du 28/12/2024 en l'Etude de Maître Sylvie COSTA, Notaire à FERRIERE-EN-GATINAIS, et comprenant une faculté de substitution au profit du bénéficiaire de la promesse ;

**CONSIDERANT** que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLi Foncier Cœur de France par la commune de PAUCOURT sont respectées ;

**LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE**

**DECIDE** d'acquérir les biens immobiliers en nature de maison d'habitation situés à PAUCOURT (45), 537 RTE DE MONTARGIS, ainsi cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Contenance m <sup>2</sup>
B	1728	537 RTE DE MONTARGIS	7 752
TOTAL			7 752

**FIXE** le prix d'acquisition à DEUX CENT VINGT-HUIT MILLE EUROS (228 000,00 €) et DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (10 200,00 €) de frais de négociation en sus.

**DIT** que les frais de l'acte authentique qui constatera cette opération sont à la charge de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Fait à Orléans

**Sylvaine VEDERE**  
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

**Date de publication sur le site internet [www.fonciercoeurdefrance.fr](http://www.fonciercoeurdefrance.fr) : 25/04/2025**